

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-11
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 février 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 24 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 29

Nbre de suffrages exprimés : 31

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONOT. Gabrielle MANZINALI. Claudia FERNANDES. Daniel FERNANDES. Stéphanie BOURQUIN. Philippe CURIE. Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Claude-Françoise SAUMIER. Pierre MOSSINA. Jean-Louis RENGGLI. Omar RABEI. Saniye AKDEMIR.

Excusés : Roland GAMBERI. Valère NEDEZ

Absents : Jean-Claude HERARD. Jean-François HEIL

Pouvoirs : Roland GAMBERI pouvoir à Denis NEDEZ
Valère NEDEZ pouvoir à Philippe GAUTIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 18 février 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Claudia FERNANDES ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 10 décembre dernier est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENTS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR
L'ANNEE 2026

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260224-2026-11-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026 .../..

*Extrait du registre des délibérations n°2026-11***SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2026**

Chaque année, les associations sont invitées à présenter leurs demandes de subvention. Après examen des dossiers reçus, sur la base des éléments transmis, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions suivantes au titre de l'exercice 2026 :

- Au titre des subventions ponctuelles :

Subventions ponctuelles			
Imputation	ASSOCIATIONS	2026	2025
65748.326	Judo Club Organisation stage et tournoi interclubs en décembre	500 €	500 €
65748.326	Espérance Boxing Club Organisation du gala Génération Fighter V	10 000 €	10 000 €
			<i>Derny :</i> 11 000 €
			<i>Aide</i> <i>Mme GROZ</i>
			300 €
	TOTAL	10 500 €	21 800 €

- Au titre des subventions régulières :

(Montants établis au regard des éléments communiqués par chaque association et après application de critères communs)

Subventions régulières			
Imputations	Associations	2026	2025
65748.221	Ass. Sportive Collège Bruyères	152 €	152 €
65748.222	Ass. Sportive Lycée A. Peugeot	152 €	152 €
65748.3272	AS Valentigney Basket-ball	5 861 €	7 294 €
65748.3272	BEEEX-VA	6 201 €	7 377 €
65748.3272	ASV Football masculins	943 €	928 €
65748.3272	Boxing club	152 €	152 €
65748.3272	Cyclo Randonneurs	152 €	152 €
65748.3272	AS Valentigney Football vétérans	152 €	152 €
65748.3272	Hand Ball Club Valentigney Mandeuze	152 €	808 €
65748.3272	Judo club	2 262 €	2 192 €
65748.3272	Gymnastique La Boroillotte	2 804 €	2 608 €
65748.3272	Pétanque Boroillotte	1 545 €	1 747 €
65748.3272	Pétanque Loisirs	152 €	152 €
65748.3272	Bien Etre et Santé Arts et Culture d'Asie	152 €	152 €
65748.3272	ASV Shinsetsu Gakko	152 €	152 €
65748.3272	ASV Tennis de Table	152 €	152 €
65748.3272	ASV Tennis	1 022 €	1 024 €
65748.3272	Anciens Footballeurs USSR	152 €	152 €
65748.3272	Union Sportive Sous-Roches	2 272 €	2 131 €
65748.028	Valent'Scrabble	1 715 €	1 732 €
65748.3272	Espérance Boxing Club	2 433 €	2 687 €
65748.3272	La Flèche boroillotte	395 €	285 €
65748.3272	Cercle des Nageurs Valentigney	-	1 353 €
65748.3272	S.B.H. (Centre hippique)	2 430 €	2 725 €
65748.3272	Energy Sport	152 €	152 €
	TOTAL	31 707 €	36 563 €

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260224-2026-11-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026